

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

DÉPARTEMENT

de l'Isère Alpes

BUREAU

d'Ugliest

N° 457 du  
Sommier.

(Instructions n° 1141  
20, 6, 2101)

M. Gambert françoise veuve de Claude  
Gambert à Mallesonge assé

Veuillez vous présenter, dans la huitaine, au Bureau  
de Ugliest rue d' pour

acquitter la somme de 30-76  
frais de déclaration 30  
total 31-26 francs d'avis

NOTA. Il faut rapporter au bureau cet Avertissement, avec les pièces et titres relatifs à la demande.

S'il y a lieu à une déclaration estimative, la partie rapportera l'e bail, ou toute autre pièce constatant le revenu des biens.

Le montant peu déclaré à raison de l'asymétrie qui vous a été fixé peu votre mari. La pension orphelin qui vous a été enregistrée par acte

vous par M. Armand le 19 février dernier n'est pas en rapport avec l'imposture du bien donné où vos enfants D'où il appert clairement que votre renonciation à cet emprunt n'a pas été gratuite. ~~Seul~~ présent avertissement donné pour éviter les frais de poursuites, le 7 Septembre 1861.

Le Receveur de l'Enregistrement  
et des Domaines,

Bine